

ARRETE ADMG_2025_008 du Président

Portant délégation du droit de préemption

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de compétence PLUI à Pévèle Carembault au 1^{er} juillet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.300-1, L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18, et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption,

Vu la délibération CC_2024_010 du Conseil communautaire en date du 5 février 2024, relative à l'instauration et délégation du Droit de Préemption Urbain Renforcé pour la commune d'Orchies,

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser pour la commune d'Orchies,
- De donner **délégation** à Monsieur le **Président** pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), conformément aux articles L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- D'autoriser Monsieur le Président à **déléguer** l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé, dans les conditions prévues à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, à la commune d'Orchies, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé et à sa mise en œuvre.

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien immobilier précisé dans l'article premier de la présente décision,

Considérant la demande de délégation formulée par la commune d'Orchies,

ARRETE

Article 1 :

De déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à la commune d'Orchies sur le bien repris ci-dessous :

Commune : ORCHIES

Déclaration d'intention d'aliéner n° IA 059 449 25 00100 déposée sur le portail de l'urbanisme le 11/07/2025

Noms du vendeur : SCI PREVANOR Représenté par Monsieur CANON Ludovic
Adresse : 299 rue des Canonniers 59300 Valenciennes

Représenté par : SINIA LA CROIX D'OR Maître DUNAND Geoffroy
82 A Boulevard Texier 26000 Valence

Immeuble à usage mixte, commercial et habitation
(le local commercial est loué en vertu d'un bail commercial au profit de la société OGF)

Références cadastrales : D 2618 pour une superficie de 268 m²
Adresse du bien : 19 Rue de l'église 59310 ORCHIES

Nom de l'acheteur : inconnu

Prix de vente : 260 000 € TTC et 15 600 € de commission acquéreur

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

Article 3 :

M. Vincent EECKEMAN, Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Fait à PONT-A-MARCQ, le

31 ^{vi} 2025

Le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Luc FOUTRY

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2025_008
Objet :	Arrete portant delegation du droit de preemption
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.3 - Droit de preemption urbain
Identifiant unique :	059-200041960-20250731-ADMG_2025_008-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	876 o
Nom métier :		
059-200041960-20250731-ADMG_2025_008-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	109.5 Ko
Nom original : Arrete portant delegation du droit de preemption.pdf		
Nom métier :		
99_AR-059-200041960-20250731-ADMG_2025_008-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 août 2025 à 14h13min41s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 août 2025 à 14h13min51s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Antoine
En attente de transmission	4 août 2025 à 14h13min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 août 2025 à 14h14min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 août 2025 à 14h14min30s	Reçu par le MI le 2025-08-04

